

Procédure concernant l'interruption de l'alimentation en gaz naturel lors d'incidents ou d'opérations d'entretien

Table des matières

- 1 - Identification
 - 2 - Objectif
 - 3 - Champ d'application
 - 4 - Cadre de référence
 - 5 - Définitions
 - 6 - Procédures
 - 6.1 - Identification d'un incendie et transmission de l'information
 - 6.2 - Fermeture partielle de l'alimentation en gaz naturel
 - 6.3 - Fermeture complète de l'alimentation en gaz naturel
 - 6.3.1 - Spécifications
 - 6.3.2 - Fermeture au niveau du robinet de l'entrée du gaz naturel
 - 6.4 - Gestion de l'alimentation en gaz naturel
 - 6.4.1 - Fermeture
 - 6.4.2 - Ouverture
 - 7 - Structure fonctionnelle
-

1 Identification ▲

Titre : Procédure concernant l'interruption de l'alimentation en gaz naturel lors d'incidents ou d'opérations d'entretien

Responsable : Le responsable de la sécurité des personnes, des biens et des lieux

Cette procédure s'adresse : aux gens de la sûreté, à l'opérateur de la centrale thermique et au plombier de l'École.

Approbations :

- Adoptée par l'Assemblée de direction le 14 janvier 2003 (ADD-395-103)
-

2 Objectif ▲

Cette procédure vise à interrompre l'alimentation en gaz naturel dans tout secteur de l'École où sévit un incendie, dans le contexte d'un feu hors contrôle, une fuite de gaz ou tout autre incident similaire. La présente procédure permettra donc de minimiser les risques et les dommages.

3 Champ d'application ▲

Cette procédure s'adresse conjointement aux agents de la sûreté, à l'opérateur ou aux employés de la centrale thermique et au plombier de l'École.

4 Cadre de référence ▲

Les politiques et règlements généraux en matière de santé-sécurité ainsi que les exigences du Service des incendies de la Ville de Montréal servent de cadre général à l'application de la

présente procédure.

5 Définitions ▲

Embranchement de distribution

- est situé au coin SUD EST à l'intérieur de la centrale thermique au A-381;
- lieu où la tuyauterie du gaz naturel est divisée afin de desservir les différentes ailes de l'École.

Robinet de l'entrée du gaz naturel

- est situé au coin SUD OUEST à l'intérieur de la centrale thermique au A-381;
- robinet qui contrôle la totalité du gaz naturel acheminé vers l'École.

Tuyauterie et compteurs extérieurs

- sont situés au coin SUD OUEST à l'extérieur (dehors) de la centrale thermique au A-381;
- constituent un ensemble d'installation de tuyauterie possédant des compteurs et des régulateurs et servant de voie de contournement du gaz naturel.

Feu hors contrôle

- feu en progression qui ne peut être contrôlé par des extincteurs.
-

6 Procédures ▲

6.1 Identification d'un incendie et transmission de l'information ▲

L'agent de la sûreté, informé d'un incendie qui nécessite une fermeture de gaz naturel, communique avec l'opérateur de la centrale thermique (tél: 4946, téléavertisseur: 514-920-8167); à défaut de le rejoindre, la sûreté envoie un agent pour effectuer la fermeture voulue de l'alimentation en gaz naturel.

Lorsque l'opérateur est rejoint, l'agent transmet à l'opérateur de la centrale thermique le lieu et les données relatives à l'incendie ou à un autre incident en cours.

L'opérateur et l'agent de la sûreté déterminent ensemble la ou les zones de l'École où l'alimentation en gaz naturel doit être coupée; en cas de doute sur la localisation de l'incendie (ou autre incident) ou de son ampleur, plus d'une zone doivent être fermées: il peut s'agir de laboratoires, de locaux ou de systèmes de ventilation raccordés au système de gaz naturel.

6.2 Fermeture partielle de l'alimentation en gaz naturel ▲

Lorsqu'un ou plusieurs secteurs de l'École nécessitent l'interruption du gaz naturel, l'opérateur:

1. se dirige du côté SUD EST dans la centrale thermique jusqu'à l'embranchement de distribution indiqué par un écriteau rouge « DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL »;
2. confirme à l'aide du plan « collecteur d'alimentation », sur le mur, la ou les zones qui nécessitent une interruption de gaz naturel;
3. abaisse le ou les valves identifiées voulues en guise de fermeture d'alimentation en gaz naturel;

Notes:

- la zone C indiquée sur le plan « collecteur d'alimentation » n'est pas alimentée par le gaz naturel; elle n'est donc pas associée à aucune valve;
- la valve associée à la zone J du plan, notée J, se situe près du niveau du sol, en bas à gauche;
- le laboratoire de génie chimique du A-565 possède sa propre valve d'alimentation; elle se situe en haut des autres valves de contrôle.

4. rejoint par téléphone la sûreté, si les conditions le permettent, sinon se rend au poste de sûreté (local A-100) pour confirmer la fermeture partielle de l'alimentation en gaz naturel.

6.3 Fermeture complète de l'alimentation en gaz naturel ▲

6.3.1 Spécifications ▲

L'opérateur évite d'interrompre complètement l'alimentation en gaz naturel en hiver afin de maintenir le chauffage; il devra prioriser la fermeture sectorielle dans la mesure où l'on s'assure de fermer le gaz dans toutes les zones à risques.

Lorsque l'incendie est majeur ou que l'opérateur doit évacuer la centrale thermique parce que le feu menace le local, l'opérateur, avant de quitter les lieux, ferme le robinet de l'entrée du gaz naturel situé au coin SUD OUEST.

La fermeture de l'alimentation en gaz par la tuyauterie et les compteurs extérieurs est réservée aux employés de Gaz Métropolitain et au plombier de l'École.

6.3.2 Fermeture au niveau du robinet de l'entrée du gaz naturel ▲

Pour ce faire, l'opérateur:

1. se dirige du côté SUD OUEST dans la centrale thermique jusqu'au robinet de l'entrée du gaz naturel indiqué par un écriteau rouge sur le mur;
2. abaisse la chaîne de couleur jaune à l'aide de l'étrier situé à son extrémité;
3. rejoint par téléphone la sûreté, si les conditions le permettent, sinon se rend au poste de sûreté (local A-100) pour confirmer la fermeture complète de l'alimentation en gaz naturel;
4. évacue les lieux.

6.4 Gestion de l'alimentation en gaz naturel ▲

6.4.1 Fermeture ▲

Dans le cas de bris ou de travaux de réparation nécessitant la fermeture d'une ou de plusieurs valves d'alimentation des zones touchées par un incendie, une fuite de gaz ou tout autre incident similaire, l'opérateur de la centrale thermique devra cadenasser cette ou ces valves. Il devra utiliser, pour chaque valve, un cadenas à verrou simple dont il aura la clé. Le plombier de l'École prendra par la suite charge de l'installation en y plaçant son propre cadenas.

6.4.2 Ouverture ▲

Après avoir fait les inspections requises des robinets de gaz naturel du ou des secteurs touchés, le plombier pourra décadasser les valves d'alimentation. La réouverture d'une zone desservie par du gaz nécessitera la présence d'un tuyauteur (plombier) afin de s'assurer que tous les robinets de gaz dans les laboratoires soient au préalable fermés et que tous les systèmes soient remis en marche de façon sécuritaire.

7 Structure fonctionnelle ▲

Il est de la responsabilité des opérateurs et employés de la centrale thermique de répondre aux appels ou signalisations de fuites de gaz dans l'École, de procéder à l'évaluation du problème à l'aide du détecteur de gaz et de résoudre le problème. Les problèmes complexes ou importants peuvent être référés à Gaz Métropolitain.

Le responsable de la sécurité des biens, des lieux et des personnes doit s'assurer de l'application de la présente procédure.

Site Web: http://www.polymtl.ca/sg/docs_officiels/1312gazn.htm Mise à jour : 2015-10-14 par [Bureau des archives](#)